

Le critère Technique comporte :

- les moyens en matériel et en personnel envisagés pour la réalisation des travaux du lot concerné en réponse au délai porté dans le calendrier prévisionnel d'exécution (30 points) et
- la valeur qualitative des matériels, matériaux et fournitures proposés en réponse aux prescriptions du CCTP analysée au vu des fiches techniques joints au mémoire technique.

Le critère Prix est basé sur l'estimation financière du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en septembre 2025 qui est de 66 000 € HT.

Les résultats de l'analyse des offres le 13 avril 2026 par l'économiste de la construction SARL NOEL DANIEL, mandaté par ARCHIGAP, maître d'œuvre, sont les suivants :

Ordre		Critère technique (60 points)	Critère Prix (40 points)	Note /100	Montants HT en €
1	METALLERIE CHEVALIER	60	40	100	64 044 ,82
2	MASSE CONSTRUCTIONS METALLIQUES	60	36,62	96,62	69 950,00
3	Société de Métallerie GARGINI SAS	60	28,77	88,77	89 050,10

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise METALLERIE CHEVALIER pour un montant de 64 044,82 € HT, offre inférieure de – 2,96 % par rapport à l'estimation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de valider le choix de la maîtrise d'oeuvre ;

DÉCIDE de retenir, pour la construction d'un garage communal Lot 4 : Menuiseries Aluminium- Serrurerie, l'offre de l'entreprise METALLERIE CHEVALIER pour un montant de 64 044,82 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Marché et à signer tous les documents se rapportant à la réalisation des travaux cités ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à prévenir les entreprises non retenues par mail.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Émile CHABRAND

